

Aucune stratégie de développement n'est possible sans le respect du cycle budgétaire

Pas de réduction de la pauvreté en Haïti sans une gestion budgétaire transparente

Le budget 2018-2019 passé au crible par la CSCCA

DevHaïti[©]

Le Magazine du développement

Vers une reconduction du Budget: la 4e en 5 ans





Diego Charles

Journaliste membre fondateur de l'Association Haïtienne de Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD).

Journaliste à Vision 2000. Collaborateur de plusieurs médias en ligne dont Gazette Haïti.

Un passionné - un rigoureux travailleur de presse - qui a su marquer son passage sur terre.

AHJEDD se souviendra toujours de toi.

La presse haïtienne te dit MERCI

Une production:



Ont contribué à ce numéro:

Acenel LAURENT, Melissa PHILIDOR, Hansy MARS, Johnny JOSEPH, Kesner PHAREL, Patrick SAINT-PRÉ, Dieudonné JOACHIM, Claudine ANDRÉ, Bélonny BIEN-AIMÉ.

Quel budget pour redresser la trajectoire économique du pays?

L'exercice fiscal 2020-2021 touche à sa fin. Il aura été particulièrement riche en événements politiques. Le 7 février 2021 marquait, selon des membres de l'opposition, la date de fin de mandat du président de la République, ce qui a causé de sérieux troubles politiques au début de l'année en cours.

Le 7 juillet 2021, date de l'assassinat tragique du Président de la République, Jovenel Moïse, à son domicile, portait à son paroxysme la détérioration de situation politique dans le pays. Ceci a contribué à l'émergence de fortes anticipations négatives au niveau de l'économie haïtienne, affectant ainsi l'évolution du produit intérieur brut (PIB), des prix des biens et services et du taux de change du dollar américain par rapport à la gourde haïtienne.

Selon des prévisions récentes de la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPAL), avant l'assassinat du président, le taux de croissance du PIB pour l'exercice fiscal 2020-2021 serait de seulement 0.1% contre 2.4% prévu en début d'exercice par le gouvernement.

En outre, il ne faudrait pas écarter l'émergence de fortes pressions inflationnistes, au cours des prochains mois, dans l'économie haïtienne. Les principaux partenaires commerciaux d'Haïti, les États-Unis et la République dominicaine, ont vu leur taux d'inflation se rapprocher récemment du niveau de 5%. Le taux d'inflation, calculé en rythme annuel, était passé en Haïti à moins de 20% après la forte appréciation de la gourde par rapport au dollar américain. Il pourrait revenir toutefois au-dessus de la barre psychologique de 20% atteint durant la période de la crise politique en 2019.

Le nouveau gouvernement hérite d'une situation financière très difficile résultant de la combinaison des crises politique et sanitaire ayant placé le pays

sur une trajectoire de contraction économique. Que faire pour renverser la tendance? La faiblesse des ressources domestiques parallèlement à des dépenses publiques soutenues a donné lieu à des déficits budgétaires record. La crise politique continue qui s'est empirée avec la mort du président a retardé le processus budgétaire pour l'exercice fiscal 2021-2022. Ce retard aura des répercussions négatives sur la planification budgétaire pour le prochain exercice qui débutera dans quelque deux mois. Un nouveau décret budgétaire, sans aucune participation des parties prenantes, sera adopté de façon exclusive par le gouvernement. À l'instar des trois derniers budgets nationaux ayant été établis, sans ratification parlementaire, ce qui est contraire aux prescrits constitutionnels.

Outre le non-respect constitutionnel, le décret budgétaire ne pourra pas répondre aux multiples défis que le nouveau gouvernement aura à affronter. On pourrait citer la sécurité, l'éducation, la santé, la protection sociale, etc. Les maigres ressources de l'État haïtien, avec une pression fiscale de moins de 10%, sont allouées en grande partie aux dépenses de fonctionnement laissant une infime partie pour les besoins d'investissement nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population.

Les autorités financières auront besoin d'un important soutien international pour compenser la faiblesse des ressources locales en absence de la dette externe. En période de COVID-19, la communauté internationale pourrait se révéler moins solidaire. Concernant la dette publique, son service a connu une augmentation substantielle au cours de la dernière décennie hypothéquant l'avenir de la jeunesse.

Aucune stratégie de développement n'est possible sans le respect du cycle budgétaire



Marie Évadie Daniel

Responsable de suivi et évaluation à Group Croissance

Le budget constitue un élément incontournable dans la gestion d'un pays. C'est à travers ce document clé que le gouvernement définit et prévoit les ressources nécessaires pour matérialiser son programme d'activités dans le but d'atteindre les objectifs de croissance et de développement préalablement fixés pour le pays. De ce fait, le budget représente l'outil qui reflète la hiérarchisation des priorités du gouvernement en place pour une période donnée.

En ce qui concerne Haïti, ces dernières années, force est de constater que le cycle budgétaire n'a pas été respecté par les différents gouvernements à avoir été en poste. La loi de finances 2017-2018 est la dernière en date votée par le parlement haïtien, après avoir été reconduite l'année suivante (exercice fiscal 2018-2019). Pour les précédents exercices de 2019-2020 et de 2020-2021, le budget a tout bonnement été adopté en conseil des ministres.

Malheureusement, cette pratique ne date pas d'hier. Elle se traduit notamment par un manque de transparence dans la gestion des finances publiques du pays. La population n'est pas informée à temps sur les priorités du gouvernement et est donc dans l'impossibilité de prendre position.

En temps normal, le budget est élaboré par le pouvoir exécutif avant d'être voté par les deux chambres

du parlement selon un canevas spécifique dénommé cycle budgétaire. En Haïti, le cycle budgétaire en vigueur est décrit dans la loi du 23 janvier 2017 qui remplace le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances. Le cycle budgétaire peut se décliner en trois phases principales :

1- La phase de préparation ou d'élaboration du budget

Cette phase démarre dès le premier lundi de juillet avec le lancement des travaux de révision du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). Le gouvernement présente sa vision du développement pour le pays à moyen et à long terme à travers l'exposition des orientations de politique économique, fiscale et douanière (au plus tard le 10 novembre).

Le Premier ministre transmet à toutes les institutions publiques signataires du budget, d'ici le dernier vendredi de novembre, la lettre-circulaire qui définit les grandes lignes de la politique budgétaire, les normes et contraintes d'estimation des crédits ainsi que les plafonds alloués à chaque ministère. Au plus tard le dernier vendredi de janvier, les différentes institutions publiques partagent leurs propositions de budget.

Des conférences budgétaires ont ensuite lieu du 15 février au 15 mars afin d'examiner les propositions de budget. Le projet de loi approuvé en conseil des ministres, au plus tard le 30 mai, est transmis à la Cour des comptes qui va l'examiner et donner son avis au plus tard le 30 juin au Parlement avec transmission d'un duplicata au Premier Ministre. Le Parlement a jusqu'au deuxième lundi de septembre pour le voter et au plus tard le 30 septembre la loi de finances est publiée dans Le Moniteur, le journal officiel de la République.

2- La phase d'exécution du budget

Au cours de l'exercice en question, suivant ce qui a été prévu, le budget est mis en œuvre.

3- La phase d'évaluation des dépenses effectuées

Chaque année, le ministère des Finances a l'obligation d'élaborer un rapport informant de la façon dont le budget a été exécuté. Ce document porte le nom de projet de loi de règlement et doit être soumis au Parlement au plus tard le deuxième lundi du mois de juin. Il s'accompagne de trois documents préparés par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) : rapport sur l'exécution de la loi de finances, avis de la Cour des comptes sur les rapports annuels de performances des ordonnateurs (responsables de programmes) et avis de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptes publics.

La fin du mandat des députés de la 50ème législature et celui des deux-tiers des sénateurs début janvier rend inopérant le Parlement, l'un des postes de contrôle. Dès lors, il devient impossible d'avoir une structure étatique à même de réviser le projet de loi de finances et de le mettre en débat en fonction de la conjoncture socio-économique du pays.

En outre, avec le dysfonctionnement de cette structure de contrôle, le gouvernement en place se retrouve dans une situation où il n'a aucun compte à rendre sur la façon dont les dépenses sont effectuées. L'absence de contrôle des dépenses publiques peut miner l'avenir des générations à venir avec le risque de leur laisser une dette énorme, difficile à rembourser tandis que les dépenses n'auront aucunement contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Par ailleurs, le non-respect du cycle budgétaire envoie un mauvais signal aux différentes institutions de financement et de développement avec lesquelles le pays est en relation. Pour la communauté internationale, l'efficacité dans la gestion des finances publiques importe beaucoup dans la détermination des ressources qui seront affectées à la coopération aux fins de développement.

Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en mars 2005, il a été convenu que les pays receveurs devraient désormais établir leurs propres stratégies de développement avec leur parlement, dans un souci d'appropriation, et les donateurs s'étaient engagés à soutenir ces stratégies rendant ainsi donateurs et partenaires co-responsables des résultats obtenus. En n'affichant aucun respect pour son cycle budgétaire, Haïti renvoie donc l'image qu'il n'est pas à même de bien définir ses stratégies de développement.

Le Cycle budgétaire, selon la loi 2017 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des lois de finances



Pas de réduction de la pauvreté en Haïti sans une gestion budgétaire transparente

Nous publions in extenso la position officielle de l'Observatoire de la société civile sur les finances publiques haïtiennes (OSCFPH), rendue publique en date du 05 juillet 2021, au sujet de la gestion des finances publiques et de l'élaboration du budget général de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2021 – 2022.



Plan du bâtiment du Ministère de l'Économie et des Finances

La gestion des finances publiques est incontestablement un élément de la bonne gouvernance.

La loi de finances de l'exercice autrement dit loi de finances initiale, les lois de finances rectificatives et la loi de règlement sont des outils indispensables à la bonne gouvernance financière en Haïti. La loi du 23 janvier 2017 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances dispose clairement que les projets de loi de finances sont de l'initiative exclusive du pouvoir exécutif.

L'observatoire de la Société Civile sur les Finances Publiques Haïtiennes (OSCFPH) rappelle qu'une gestion transparente et participative des finances publiques contribue à faire respecter les droits des citoyens et que la réduction de la pauvreté ne sera en aucun cas atteinte en Haïti sans une politique budgétaire axée sur une gestion budgétaire transparente et la participation de la population et de la société civile à l'établissement du budget général.

La loi de finances initiale du 9 septembre 2017 comprenant le budget général, les budgets

annexes et les comptes spéciaux du trésor couvrant l'exercice fiscal 2017-2018 fut la dernière votée par le Parlement haïtien. Le budget dont il était question fut reconduit à deux reprises, l'Exécutif ayant échoué à sa mission de proposer, suivant une procédure transparente, un budget conforme aux programmes économique et financier établis, conditions sine qua non à tout vote de Loi de Finances par le Corps législatif.

Pour édification, le cycle de l'implémentation de la loi de finances débute le premier lundi de juillet par le lancement des travaux de révision du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour prendre fin à la publication de la loi de finances au journal officiel de la République Le Moniteur au plus tard le 30 septembre.

Il est important de souligner que conformément à la procédure en vigueur, le 30 mai écoulé, le Conseil des ministres aurait approuvé le projet de loi de finances de l'exercice (2021-2022) que le Ministre chargé des Finances aurait transmis pour examen à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif qui, en y annexant son avis, l'aurait

acheminé au Parlement, avec ampliation au Premier Ministre, au plus tard le 30 juin 2021 pour être promulgué et publié respectivement au plus tard le 25 et le 30 septembre 2021 après qu'il aura été voté par le Parlement le deuxième lundi de septembre 2021. A date, aucune information y relative n'est disponible. L'Observatoire est très préoccupé par l'opacité dont fait montre l'Exécutif dans la gestion des fonds publics. L'Observatoire souligne l'importance du budget comme principal outil de politique publique devant orienter l'économie nationale au cours d'une année fiscale.

L'observatoire profite pour signaler qu'aujourd'hui, lundi 5 juillet 2021, doivent être lancés les travaux de révision du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) en vue de l'établissement du budget initial (2022-2023).

Les préoccupations majeures de l'Observatoire sont les suivantes :

- Les préoccupations majeures de l'Observatoire sont les suivantes :
- L'Exécutif se soucie-t-il de garantir, de protéger et de respecter les droits humains à travers le budget général?
- La participation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif à l'élaboration du Budget général est-elle efficace?

Le Pouvoir législatif étant inopérant, les finances publiques non contrôlées depuis 2019 ne favorisent-elles pas l'institutionnalisation de la corruption pérennisant la pauvreté en Haïti?

L'Observatoire de la Société Civile exhorte l'Exécutif à opter pour un processus transparent tout en priorisant la participation du peuple haïtien et de la société civile à l'établissement du budget général pour l'exercice fiscal 2021-2022 et les suivants en vue garantir le bon fonctionnement du système de gestion des finances publiques basé sur l'obligation

de la reddition des comptes par les autorités haïtiennes. L'Observatoire se fait le porte-parole de la population haïtienne pour exiger que les élites politiques saisissent les opportunités offertes par le budget national pour œuvrer à la réalisation des droits humains en Haïti et invite les Universités à se joindre au débat sur la bonne gouvernance financière. L'Observatoire souhaite que dorénavant les autorités publiques respectent strictement les principes suivants appliqués aux finances publiques:

1. Opérations de l'État visant le développement, particulièrement visibles à travers ses recettes et dépenses;
2. Légitimité, notamment la justification des décisions de politique financière, incluant la coopération adéquate, judicieuse et non discriminatoire (égalité des genres) de la population et de la société civile dans le processus;
3. Reddition des comptes, d'où le respect du droit des citoyens de demander des comptes aux gestionnaires des fonds publics;
4. Légalité, une garantie de la fiabilité des prévisions et contrôles budgétaires conformément aux dispositions de la Loi du 23 janvier 2017 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances;
5. Efficacité, d'où la nécessité de renforcer le système de gestion des finances publiques.

L'Observatoire:

Francisco Jovin, Coordonnateur
Jo-Ann Garnier, membre
Caroline Hudicourt, membre
Marie Edith Hilaire, membre
Jan Hanssens, membre
Claudie Marsan, membre

Haïti doit continuer avec la promotion du budget participatif



Francisco Jovin

Président de OHSCFP

« Je propose de respecter les délais prévus par la loi, plutôt que de lancer des lois de finances à la dernière minute ou à la veille du 30 septembre. » Ces propos de Francisco Jovin, président de l'Observatoire haïtien de la société civile sur les finances publiques (OHSCFP) au micro de l'économiste Kesner Pharel, reflètent la tendance dégagée par deux autres concitoyens qui ont pris part à un partage d'expériences avec des experts africains de trois pays : le Niger, le Maroc et le Sénégal.

En effet, trois haïtiens ont pris part, le 1er juillet 2021, à ce partage d'expériences lors d'un échange virtuel international co-organisé par le Group Croissance et Papyrus autour des finances publiques dans le contexte de la Covid-19. Il s'agit d'Uder Antoine, directeur du Projet d'appui à la gestion efficace des ressources de l'Etat (GERE), financé par l'Agence américaine pour l'aide internationale (USAID) lancé en décembre 2019, Jo Ann Garnier et Francisco Jovin, membres de l'OHSCFP.

Aux yeux de Francisco Jovin, le débat autour du budget est d'une importance capitale. « [...] Nous n'avons pas besoin de budget uniquement pour Port-au-Prince ou le département de l'Ouest. C'est le pays entier qui est concerné par ce document de référence », a fait savoir M. Jovin qui confie que ce partage d'expériences est enrichissant et mérite d'être réédité régulièrement.

Francisco Jovin ne souhaite pas simplement ou immédiatement un élargissement de l'assiette

fiscale comme souvent le prétendent les autorités. Il préfère des mesures préalables qui viseraient à punir les fraudes, les évasions fiscales tout en recouvrant les manques à gagner de l'État. Pour ce faire, les autorités doivent nécessairement jouer la carte de la transparence, de la reddition de comptes avant d'envisager la collecte de nouvelles taxes. Des institutions comme l'Administration générale des douanes (AGD) ou la Direction générale des impôts (DGI) n'ont d'autres choix que de se rallier au jeu de la transparence.

Passer de 198 milliards lors de l'exercice fiscal de 2019-2020 à 254 milliards de gourdes lors de celui de 2020-2021 relève d'un bond pour Haïti en matière de budget. Les autorités auraient mieux fait d'identifier clairement et à priori les sources de financement dans ce contexte de crise sanitaire comme celle que nous vivons actuellement avec les affres de la pandémie de Covid-19. La pression fiscale en Haïti étant de 12%, très faible comparé au 20-25 % en moyenne des autres pays de la Caraïbe. Au Niger, selon Francisco Jovin, les collectivités sont au timon des affaires, au regard des partages récents d'expériences en matière d'application de la loi de finance. « Quand le parlement, insiste-t-il, est absent du processus de contrôle budgétaire, cela constitue un problème majeur pour le pays. »

Jo Ann Garnier également de l'Observatoire haïtien de la société civile sur les finances publiques s'est réjoui de ce partage d'expériences qu'elle qualifie d'extraordinaire avec les pays africains. Tout en mettant l'emphase dans les différentes étapes de l'élaboration du budget, elle a aussi affirmé que le processus d'élaboration du budget doit être inclusif et définitivement ouvert. Pour Mme Garnier, la conception du budget ne devrait en aucune façon réservée à une élite quelconque. Elle part du principe même des droits humains dans l'application du budget en éliminant la pratique de l'amnistie fiscale.

Le budget étant un outil de bonne gouvernance, il faut continuer à faire la promotion du budget participatif, à en croire Uder Antoine déplorant le fait que trop souvent des acteurs politiques placés en bout de chaîne aient à changer des chiffres comme bon leur semblent, sans se soucier des conséquences possibles et de l'équilibre de l'ensemble. Des changements qui surviennent après l'élaboration du budget, un outil technique, moyennant des analyses éclairées, produites par des spécialistes.

Uder Antoine n'y est pas allé de mains mortes en déclarant que la transparence est indispensable, autrement dit, les contribuables doivent disposer des informations précises sur les allocations, l'utilisation finale des taxes collectées en leur nom. Selon le directeur du projet GERE, ces genres d'échanges

sont définitivement destinés à alimenter les réflexions et les débats sur la réforme des finances publiques en Haïti. Ils vont aussi aider à revoir certaines stratégies, les adapter dans une certaine mesure afin d'atteindre des objectifs.

Aller vers les gens à travers des institutions comme les églises, les écoles, les communautés pour faire comprendre l'importance de leurs implications dans l'élaboration du budget. Ou encore la conception d'un budget comme instrument pour réduire les inégalités, l'extrême pauvreté de manière décentralisée ; les bonnes idées ne manquent pas dans les déclarations des trois Haïtiens qui ont partagé leurs expériences sur les finances publiques avec trois experts de trois pays africains.

Le budget 2018-2019 passé au crible par la CSCCA



Édifice Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) - Photo crédit: Ayibopost

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) a récemment publié son sixième rapport complet sur la situation financière du pays et sur de l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP) pour l'exercice fiscal allant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, conformément à l'obligation constitutionnelle qui lui est faite aux termes des dispositions de l'article 204.

Globalement, l'objectif du RSFPEDP est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques de l'État tandis que de manière spécifique, il vise d'une part à analyser et à fournir une appréciation de la situation financière du pays, et d'autre part, à évaluer l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice 2018-2019.

Parmi les éléments d'information importants sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques à garder à l'esprit en consultant ce rapport, nous avons retenu une dizaine de faits et chiffres concernant l'exécution du budget 2018-2019 (qui constitue dans les faits le budget rectificatif 2017-2018 reconduit) :

1. Un recul de la participation des dépenses publiques dans le Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de -2.7%;
2. Une concentration de 53% de l'enveloppe budgétaire au niveau de six (6) ministères seulement: Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) (15.9%), Ministère des travaux publics transports et communications (MTPTC) (9.2%), Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP) (8.6%), Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) (6.2%), Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) (6.1%);
3. Des prévisions non crédibles de dépenses budgétaires : les dépenses de fonctionnement effectives ont dépassé de 10.6% celles budgétisées, alors que les dépenses d'investissement effectives sont inférieures de 30% par rapport aux dépenses budgétisées;
4. Diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir exécutif;
5. Trois institutions accusent des dépassements de leurs crédits budgétaires : Ministère de l'économie et des finances (MEF) (+21%), Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) (+18%), Bureau du Premier ministre (+14%);
6. Une exécution budgétaire marquée par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal : taux d'exécution élevé en septembre (20.1%) et en décembre (12.4%);
7. Baisse du taux d'exécution du budget : le budget 2018-2019 est exécuté à 86.36%, alors qu'en 2016-2017 le budget a été exécuté à 94%;

8. Des écarts significatifs défavorables entre les prévisions et les réalisations en termes de revenus et de dépenses : les revenus sont inférieurs de 16,46% par rapport aux prévisions, et les dépenses réalisées dépassent les prévisions de 13,64%;
9. Un résultat déficitaire de 4,11 milliards de gourdes au cours de l'exercice;
10. Une tendance à la baisse des dons qui s'établissent à 13,34 milliards de gourdes soit moins de la moitié (46,18%) de la cible budgétaire de 29,856 milliards de gourdes 2018-2019;
11. Une hausse significative des produits du financement interne et externe qui se sont établis à 27,69 milliards de gourdes contre des prévisions de 16.61 milliards de gourdes.
12. Un service de la dette qui représente environ 37,81% des revenus de l'État en 2018-2019.

Pour une meilleure appréciation de la situation financière de l'État par les autorités budgétaires, dans son rapport, la Cour adresse les principales recommandations suivantes :

- D'engager de véritables réformes fiscales en vue d'accroître la mobilisation des recettes, laquelle est capable de contrebalancer l'augmentation des dépenses et réduire le recours systématique à l'endettement et à l'aide internationale;
- De mettre un accent sur le caractère raisonnable des prévisions de revenus, plus particulièrement des revenus fiscaux qui dépendent du caractère raisonnable des hypothèses économiques;
- De renforcer la transparence et la responsabilisation budgétaires des cibles budgétaires, en s'appuyant sur des prévisions économiques et budgétaires détaillées sur un horizon à moyen terme et d'une analyse significative de la viabilité financière;
- D'élaborer des perspectives financières détaillées à long et moyen terme, aux fins d'une planification budgétaire crédible.

PREGEPAPS, la discrète réforme de l'administration publique

Coût et Financement (En milliers de USD)		
Composante	Banque	%
Composante 1 : Renforcement du régime transversal de la FP et de la gestion des ressources humaines.	8 943	16
Composante 2 : Renforcement des systèmes informatiques transversaux d'appui à la gestion des ressources humaines et des salaires	14 214	26
Composante 3 : Renforcement de la capacité de prestations de services dans les ministères et entités du secteur public sélectionnés.	27 419	50
Gestion du Projet (y compris les imprévus)	4 424	8
Total	55 000	100

Depuis l'annonce de l'approbation de l'accord de don de 55 millions de dollars du Projet de renforcement de la gestion publique pour l'amélioration de la prestation de services (PREGEPAPS), le 2 juillet 2019, financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le grand public a rarement eu l'occasion d'être entretenu sur ce projet qui a pour objectif principal d'établir les normes à respecter et les procédures à utiliser par les organismes d'exécution et les entités bénéficiaires dans la gestion du projet.

Le PREGEPAPS vise l'expansion de la couverture des services fournis par le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et celui des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) et d'autres entités du secteur public. En plus de cette couverture, le projet qui doit arriver à terme en 2022 contribuera également à améliorer la gestion et la productivité du travail des ressources humaines au sein de l'administration publique.

Ledit projet devait être d'un grand secours dans l'amélioration de la qualité des dépenses en renforçant les systèmes informatiques de gestion des ressources humaines et des salaires et la mise en place d'un registre biométrique pour améliorer le contrôle de la gestion du personnel.

Pour le MARNDR, le projet soutiendra plus spécifiquement: l'acquisition et le déploiement

d'une solution informatique pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'investissement public du MARNDR ; l'équipement, la réhabilitation et l'aménagement des installations pour les services essentiels du ministère sélectionnés, y compris les Bureaux agricoles communaux (BAC) et les écoles de formation. Le PREGEPAPS prévoit l'appui aux services de vulgarisation et assistance technique aux agriculteurs ; la conception et la mise en œuvre d'une plateforme statistique intégrée au sein du MARNDR, pour une meilleure administration et coordination des bases de données (BD).

En ce qui concerne le MTPTC, le projet soutiendra notamment : le renforcement de la surveillance du réseau routier ; et le renforcement de l'Unité d'entretien des routes. À la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), à terme, le PREGEPAPS renforcera le contrôle par la révision et la simplification des procédures de contrôle, la préparation de rapports annuels sur la reddition des comptes et la formation.

Afin de renforcer la gestion du personnel du secteur public, le projet aidera l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) et le ministère de l'économie et des finances (MEF) à mettre en œuvre des politiques garantissant la méritocratie dans l'accès aux postes publics et à améliorer le contrôle de la masse salariale. La mise en œuvre du

PREGEPAPS soutient également les mesures visant à promouvoir la professionnalisation et l'amélioration des compétences des ressources humaines publiques, les plans de formation et le développement continu des compétences.

La gestion des rapports fiduciaires et financiers incombera à une seule unité, à savoir l'Unité de coordination du MEF (UCP/MEF). Cette unité est composée de professionnels dotés d'une expérience pertinente dans l'exécution de ce type de programme et en particulier de programmes financés par la BID. L'UCP / MEF comprend : un coordinateur général; un chef de l'administration; un spécialiste financier; un spécialiste de la planifica-

tion et de la budgétisation; un spécialiste de la comptabilité; et un spécialiste des passations de marchés.

Signé le 23 juillet 2019, par le gouvernement haïtien et la BID, cet accord de don de 55 millions de dollars financé le « Projet de Renforcement de la gestion publique pour l'amélioration de la prestation de services durant la période 2019-2022. Entre autres objectifs, le PREGEPAPS appuie la réorganisation fonctionnelle, le renforcement de la gestion des ressources humaines et financières et le fonctionnement des services essentiels dans les ministères concernés.

Inclusion financière : Haïti préside la FILAC pour deux années

Le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH), Jean Baden Dubois, depuis le 9 juin 2021, préside de l'Initiative pour l'Inclusion Financière de l'Amérique Latine et de la Caraïbes (FILAC) pour les deux prochaines années. Quid de cette structure régionale ? Comment cette présidence peut être bénéfique pour Haïti ? Yvrose Joseph, cadre de la BRH, a répondu aux questions de DevHaïti à ce propos.



Yvrose Joseph

Responsable de l'Unité de l'Inclusion Financière

DevHaïti: *Dans quel cadre doit-on situer l'Initiative pour l'Inclusion Financière en Amérique Latine et la Caraïbes (FILAC) ?*

Y.J: *Lancée, sous forme de projet, à Bangkok, en Thaïlande, en 2008, grâce à l'appui de la Fondation*



Jean Baden Dubois

Gouverneur de la BRH

Bill et Melinda Gates, l'Alliance Internationale pour l'Inclusion Financière (AFI) est un réseau mondial spécialisé dans la définition de politiques et de réglementations visant à améliorer l'inclusion financière des moins nantis financièrement. Disons que les réglementations et les politiques sont des outils essentiels

à la création d'un cadre macro-économique favorable à l'inclusion financière dans de nombreux pays. Devenue une organisation internationale indépendante, en 2017, AFI compte aujourd'hui plus de 101 pays membres. Favorisant l'apprentissage par les pairs et la diffusion de la connaissance, AFI évolue selon une approche coopérative. L'affiliation des membres à AFI se fait sur une base volontaire. L'adhésion des membres est garantie par une cotisation annuelle, tenant compte de la capacité financière des pays.

DevHaïti: Dans quelles circonstances la FILAC a-t-elle vu le jour ?

Y.J: L'Initiative pour l'Inclusion Financière en Amérique Latine et la Caraïbes (FILAC) a pris naissance en 2016 à Carthagène en Colombie. L'idée est issue des décisions prises, par vingt-huit (28) pays membres de l'Alliance Internationale pour l'Inclusion Financière (AFI), lors de la huitième (8ème) Assemblée Générale Annuelle (AGM) de 2016, à Fidji. L'engagement s'est matérialisé concrètement avec l'ouverture du premier bureau régional de l'AFI en Amérique Latine. L'événement s'est coïncidé avec le Forum, réalisé par l'AFI dans la région, le 15-16 novembre 2016, avec le support du Centre de Recherche Canadien pour le Développement International (IRDC), dont le thème retenu était: Partenariat pour la Prospérité : Travaillons ensemble pour l'augmentation de la croissance économique.

DevHaïti: Quid de la durée du mandat? Quels sont les objectifs de l'institution ?

Y.J: Après avoir été assurée par la Banque Centrale de Costa Rica, au cours des deux dernières années, (2019-2021), le 9 juin 2021 écoulé, suite aux élections menées par ses pairs, lors de la dernière rencontre des leaders en inclusion financière, la Banque de la République d'Haïti s'est vue confier la présidence de FILAC pour les deux (2) prochaines années (2021-2023).

Selon les règlements internes de la FILAC, l'Initiative a pour objectif de promouvoir la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté à travers la formulation et la mise en œuvre de politiques d'inclusion

financières basées sur le long terme et adaptées au contexte des pays membres de la FILAC.

DevHaïti: Qu'est-ce que la présidence de Jean Baden Dubois va apporter pour Haïti, en termes de valeur ajoutée?

Il faut placer cette accession dans un contexte plus global. Le taux d'inclusion financière de 54 %, en Haïti, est bas par rapport aux autres pays de l'Amérique latine et de la Caraïbes. À travers FILAC, l'opportunité est offerte aux acteurs qui sont impliqués dans l'inclusion financière de tirer profit des leçons apprises des autres pays de la région qui sont plus avancés sur la question. AFI est une grande organisation comptant environ 101 membres. Cent (100) autres membres savent que nous faisons autres choses en Haïti, en dehors des nouvelles à sensation qui sont généralement véhiculées. Aussi, nous sommes à un carrefour où le pays a besoin d'envoyer d'autres images et de se repositionner. C'est dans ce sens qu'il faut rechercher la valeur ajoutée.

De plus, en termes de retombées financières, Haïti pourra bénéficier de subventions pour le financement d'activités de sensibilisation capables de permettre au pays d'échanger directement avec les autres décideurs politiques sur certains défis politiques, travailler sur des lacunes en matière d'inclusion financière et de recevoir de l'assistance technique susceptible d'amener des solutions innovantes pour les résoudre.

Enfin, cette nouvelle position offre à Haïti la possibilité d'agir comme État hôte pour certains événements organisés par l'AFI et particulièrement ceux de la FILAC. Ces initiatives ont pour but d'offrir une fenêtre de visibilité aux membres, d'avoir des incidences sur l'image touristique du pays et de contribuer à la croissance de l'économie locale. Espérons, qu'à la fin du mandat de la présidence d'Haïti, le pays sera en mesure d'héberger la réunion de haut niveau des leaders de l'inclusion financière, qui, devra élire le prochain pays président rentrant de la FILAC, pour l'exercice 2023-2025.

Le refus systématique de planifier en Haïti

DevHaiti est allé à la rencontre de Marcus Cadet, auteur de «Haïti et son refus systématique de planifier», qui ne s'est pas fait prier pour faire un synopsis analytique de son ouvrage aux fins de le présenter au public du magazine du développement.



Marcus Cadet
Écrivain

DevHaiti : Qu'est-ce qui vous a motivé à écrire cet ouvrage?

R- L'improductivité de l'administration publique haïtienne et l'absence de résultats probants à tous les points de vue étaient, entre autres, les principales raisons qui m'ont poussé à écrire cet ouvrage. À bien regarder, le pays est dans un processus de déconstruction où chaque année on est tenté de dire que l'année d'avant était meilleure. Je voudrais personnellement comprendre pourquoi cela se passe ainsi. Après maintes observations et réflexions, j'ai fini par conclure que notre problème fondamental est avant tout un problème de planification. Il suffit de voir le niveau de gaspillage qui caractérise nos décisions et surtout notre incapacité à prévenir l'avenir.

DevHaiti: Pouvez-vous définir de manière très condensée le concept planification, et expliquer pourquoi il est important pour un pays de planifier ?

R- La planification est cet instrument de gestion qui permet de se fixer des objectifs et de se donner les moyens (humains, matériels et financiers) en vue de les atteindre. Pour bien comprendre son importance pour un pays, il suffit de voir cette définition proposée par Aaron Wildavsky disant que « la planification c'est contrôler le futur par des actions réalistes dans le présent ». Plus on contrôle le futur,

En principe, c'est la planification qui permet de ne pas seulement subir l'avenir mais plutôt de le concevoir.

DevHaiti: Quelle est la singularité du refus de planifier ? En quoi il est différent des autres maux du pays (la corruption par exemple) ? Et leurs interrelations?

R- La singularité du refus de planifier réside dans tout ce qu'on entreprend dans le pays ou encore toutes nos actions/décisions/interventions/choix sont toujours caractérisés par beaucoup de gaspillage, et surtout par une incapacité d'anticiper certaines situations prévisibles.

Il est différent des autres maux en ce sens que la planification peut tout déterminer. Elle peut aider dans la consolidation d'un bon résultat tout comme elle peut permettre de changer un mauvais résultat en un bon. Donc, la planification est pour le fonctionnement d'une institution ce que l'oxygène représente dans la vie d'un être vivant.

La planification est plus globale, pour preuve, pour lutter contre la corruption il faut planifier ladite lutte. Elle est pour moi à la base de tout. D'ailleurs, je l'ai dit dans le livre « le refus de planifier fait plus de dégâts dans le pays que la corruption elle-même ». Si on ne planifie pas, cela sous-entend qu'on improvise. Avec des actions improvisées, on ne peut poursuivre aucun objectif. Signalons si besoin est, qu'il n'existe pas d'objectif sans plan, tout comme il ne saurait avoir de plan sans objectif.

En termes d'interrelation, il est possible que ce refus de planifier soit motivé dans certains cas par la corruption. Mais il demeure entendu que ce n'est pas la corruption qui le motive, par essence. Dans la

majeure partie du temps, ce refus de planifier se caractérise par une volonté manifeste ou un choix délibéré de ne pas planifier nos actions, décisions, interventions, choix, activités etc.

DevHaiti: Existe-t-il au niveau du système légal haïtien des exigences de planification ? Est-ce que la planification répond seulement à une nécessité d'efficacité? Légale? Ou les deux?

R- Dans mon parcours de la littérature, je n'ai pas trouvé de cadre légal qui fait une telle exigence. Par contre, il y a un article au niveau de la constitution de 1987 ainsi que sa version amendée qui fait des exigences quant à la préparation, au dépôt et au vote du budget.

Dans une démarche classique, on pourrait dire que ce budget aurait dû normalement faire suite à un plan ou une démarche de planification qui permettrait ensuite de prioriser en fonction de ce qu'on souhaite avoir comme résultat. Voilà pourquoi chaque année le budget répond beaucoup à une exigence constitutionnelle au lieu de répondre aux besoins des populations.

En théorie, la planification doit répondre à une nécessité d'efficacité mais en réalité chez nous, elle répond beaucoup plus à une nécessité d'inefficacité et d'ineffectivité. C'est pour cela, je parle d'un refus de planifier.

DevHaiti : Pouvez-vous décrire, à l'aide d'illustration concrète (projet public), ce refus systématique de planifier en Haïti?

R- Les illustrations sont vraiment nombreuses dans le pays. A titre illustratif, on peut citer les ruptures récurrentes de carburant ; le non tenu des élections à temps (ce qui a provoqué en bout de course le dysfonctionnement du parlement) ; la non disponibilité des plaques d'immatriculation dans le pays, Ti manman cheri, etc.

DevHaiti: Quel est le coût du refus systématique de planifier sur le développement en Haïti ?

R- Le coût est énorme, car pour moi c'est ce refus

systématique de planifier qui nous a donné ce pays quasi-inhabitable où presque rien ne fonctionne. C'est ce refus de planifier qui a su transformer la perle des Antilles des années 60-70 en ce royaume d'incertitudes.

DevHaiti: Que proposez-vous pour inventer un nouveau sentier de planification ? Faut-il changer ? Les institutions (règles du jeu) ? Les organisations (ministères etc....) ?

R- Je propose un autre système national de planification qui est à même de favoriser une culture de planification au sein de la société. Il est anormal qu'on fonctionne en dehors de toute démarche de planification.

Cela dit, il faut revoir non seulement les institutions, les ministères mais aussi notre relation avec l'autre, avec les biens publics, avec l'international etc.

DevHaiti: Quelle est la politique de la non planification en Haïti ? Qui la supporte ? Qui sont les bénéficiaires ? Les victimes ?

R- S'il y a une politique de non planification en Haïti ce serait de ne pas orienter les ressources là où les besoins sont effectivement identifiés. Dans les faits, cela se manifeste par des ressources allouées à des activités improductives au détriment des besoins réels et pressants des communautés.

Cette politique est supportée par une frange de la classe politique et de la classe économique car il faut le rappeler le flou profite à plus d'un.

Une minorité (de la classe politique et de la classe économique) est bénéficiaire et la majorité (la population en général) est bien la victime.

DevHaiti: Pouvez-vous faire un exercice de planification comparée entre Haïti et les autres pays de la région (République Dominicaine, Jamaïque etc...) ?

R- Sans même une comparaison structurée entre Haïti et les autres pays de la région dont la République Dominicaine et la Jamaïque, on peut voir aisément que dans ces pays c'est la planification (en

termes de réflexions stratégiques) qui dirige tout, alors que chez nous il est clair que c'est l'improvisation qui règne en maître. Il suffit de voir les résultats au niveau des différents domaines à l'intérieur de ces pays. D'autant plus que ces pays se remettent très souvent en question ce que nous, nous ne faisons pas. Il n'est pas inutile de rappeler que la planification se caractérise par une remise en question en permanence

DevHaiti : Quelle est l'importance de la planification dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Haïti ?

R- Son importance n'est même pas à démontrer car pour pouvoir atteindre les objectifs, il faut justement les éclater et définir des actions/activités assorties de financement. Une telle démarche devrait permettre d'avancer dans le sens de l'atteinte des ODD. En dehors de toute planification, on va courir dans tous les sens sans aucune garantie de dépenser argent et énergie pour la matérialisation de ces derniers. Voilà pourquoi, selon moi, la planification est incontournable dans une telle perspective.

Haïti ne respecte pas les standards minimaux de transparence budgétaire



**La transparence fiscale
promeut la prospérité
économique.**

Rapport 2021 sur la Transparence fiscale
Le 25 juin 2021
state.gov/fiscal-transparency-report/

Le Département d'État américain, pour la deuxième année consécutive, classe Haïti au rang des pays «ne répondant pas aux exigences minimales de transparence fiscale» et qui n'ont pas fait «de progrès significatifs».

Dans l'édition 2021 de ce rapport sur la Transparence fiscale, le Département d'État américain constate que la proposition de budget de l'exécutif n'a pas été publiée en ligne dans un délai raisonnable, et n'a pas été approuvée par le pouvoir législatif.

«Les documents budgétaires n'ont pas été préparés selon des principes internationalement reconnus. Des informations limitées sur les titres de créance étaient accessibles au public, mais le gouvernement n'a pas publié d'informations sur la dette, ni sur les allocations et les bénéfices des grandes entreprises d'État», a relevé le rapport du Département d'État américain, qui informe les citoyens sur la manière dont les recettes publiques et fiscales sont dépensées notamment.

La situation de la transparence fiscale dans 141 pays est examinée à la lumière des standards minimaux par le Département d'État américain dans son Rapport 2021 sur la Transparence fiscale, rendu public le 25 juin 2021.

Par standards minimaux, il faut entendre la publication des propositions budgétaires et des rapports de fin d'année dans un délai raisonnable ; la publication

avec plus de détails sur les sources et les types de revenus, les dépenses par ministère, ainsi que sur les allocations, les bénéficiaires et les créances des entreprises publiques; la soumission de son budget militaire à un contrôle civil ; la soumission à un audit et une surveillance adéquats des comptes hors budget ; les recettes et les dépenses réelles correspondant raisonnablement à celles du budget adopté.

Le budget militaire en Haïti n'était pas soumis à un contrôle civil, bien qu'un poste militaire ait été inclus dans le budget pour la première fois. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) ne répond pas aux normes internationales d'indépendance. «Il a examiné en partie les comptes du gouvernement, mais il n'a pas rendu son rapport public dans un délai raisonnable», ont constaté les auteurs du rapport sur la Transparence fiscale.

«Si le gouvernement [haïtien] n'a pas publié de rapport de fin d'année, il a produit une synthèse des finances publiques. Les documents budgétaires accessibles au public ne fournissaient pas une image substantiellement complète des dépenses et des flux de revenus prévus par le gouvernement, y compris les revenus des ressources naturelles. Le budget publié ne fournissait pas suffisamment de détails pour chaque ministère ou organisme. Alors que les recettes et dépenses réelles ne correspondent pas de manière raisonnable à celles du budget promulgué, le

gouvernement a publié un budget révisé», peut-on lire dans ce rapport, indexant le gouvernement pour avoir tenu des comptes hors budget qui n'étaient pas soumis au même contrôle et audit que les autres dépenses.

Autant de constats qui justifient le mauvais carnet attribué à Haïti par ce classement spécifique. Pour ne rien arranger, le gouvernement n'a pas semblé suivre dans la pratique les lois et réglementations en matière de passation des marchés. Les informations de base sur «les royalties» pour l'extraction des ressources naturelles n'étaient que sporadiquement accessibles au public.

Le rapport sur la Transparence fiscale, mandaté par le Congrès américain, constitue un élément essentiel pour une gestion efficace des finances publiques et évalue chaque année les données sur la transparence fiscale collectées dans 141 pays, ceux qui sont aptes à recevoir une aide étrangère américaine.

Pour que les pays satisfassent aux exigences minimales, les gouvernements doivent rendre publics les documents budgétaires clés dans un délai raisonnable. Ils doivent être substantiellement complets et généralement fiables. Les gouvernements doivent également suivre un processus transparent pour l'attribution des contrats gouvernementaux pour l'extraction des ressources naturelles.

Retrouvez toutes les éditions de
DevHaiti sur
www.ahjedd.org
www.papyrushaiti.com

Une production:



Le magazine DevHaïti est produit par le Group Croissance, l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD) et Papyrus S.A.
Tous droits réservés.